



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 28 février 2012*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT) et LANCON Gérard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot</u> :	PIGNIER Christian (DT) et LE SOBRE Muriel (DS)

### **Délégués présents sans droit de vote :**

LABAR Philippe (DS La Vernaz), ROSSET Michel (DS Seytroux), DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz) et BREHIER Emile (DS Montriond)

### **Délégués absents :**

GALLAY Gilbert (DT Ma Forclaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps),

### **Délégués excusés :**

GALLAY Cyrille (DT LA Forclaz), DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz) et GARNIER Guy (DS Essert-Romand)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (Responsable financier)

## **0- Intervention du père OWONA**

Madame la Présidente souhaite la bienvenue au père OWONA qui a souhaité profiter d'une réunion du Conseil Communautaire pour venir se présenter à l'ensemble des maires et adjoints de la vallée.

Le père OWONA précise qu'il rencontrera prochainement chaque maire de manière individuelle afin de discuter avec eux des questions qui concernent à la fois la paroisse et les mairies.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un prochain grand événement réunira la paroisse de Saint Guérin et les élus de la vallée d'Aulps à l'occasion du 800<sup>ème</sup> anniversaire de la consécration de l'abbatiale d'Aulps, événement pour lequel le père Owona fera partie du comité d'organisation.

## **1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

- 2 février : SIAC - commission environnement
- 2 février : SIAC - charte paysagère
- 2 février : SIAC - commission habitat
- 2 février : MSP - rendez vous avec M. Francina
- 9 février : SIAC - commission tourisme
- 16 février : Bureau du SIAC
- 16 février : MSP - sage-femme de Thonon
- 17 février : Bourse forestière à Vailly
- 17 février : Conseil du Syane à Annecy
- 21 février : Commission Départementale des Espaces Agricoles
- 21 février : ITER - déplacement à Aoste
- 21 février : PPT à Bogève
- 23 février : Conseil Syndical du SIAC (SCOT)

## **2- Marchés publics**

### ***2.1 MAPA attribués par la Présidente***

Charles-Henri MONTET précise qu'aucun marché n'a été attribué par la Présidente depuis la dernière réunion.

### ***2.2 Aménagement d'un réseau d'eaux pluviales à Montriond***

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée sous la forme d'un groupement de commande Montriond - CCVA pour l'aménagement d'un réseau d'eau potable (Montriond) et d'eaux pluviales (CCVA) à Montriond. Il propose, conformément à la proposition du maître d'œuvre et à l'avis de la CAO de Montriond, d'attribuer ce marché à l'entreprise SASSI BTP (Rumilly) pour un montant de 95 738,52 € HT.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché dans les conditions précisées ci-dessus.**

## **3- Transport**

### ***3.1 Transport à la demande***

Stéphane PUGIN-BRON souligne, qu'après un mois de tentative de contact téléphonique, il a enfin réussi à fixer une réunion entre la CCVA et le CG74 le mercredi 7 mars 2012.

Même si pour l'heure le Conseil Général n'autorise toujours pas la CCVA à faire du transport à la demande, il propose néanmoins aux membres du Conseil Communautaire de constituer d'ores et déjà un groupement de commande avec le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais et le Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance. La CCVA en serait le coordonnateur.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de constituer un groupement de commande avec le SIHC et le SICVA pour l'organisation d'un transport à la demande, désigne la CCVA comme le coordonnateur de ce groupement et désigne Sophie MUFFAT, Bernard GUILLAUME et Jacqueline GARIN (suppléant) comme les membres de la commission de ce groupement.**

### ***3.2 Tarifs transport scolaire 2012 / 2013***

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les frais d'inscriptions sont inchangés depuis la rentrée 2009 pour les élèves dans le secondaire :

- Collège Henri Corbet : 50 € pour 1 enfant, 30 € pour les suivants
- Autres établissements secondaires (Thonon, Cluses,...) : 70 € par enfant

- Frais de retard (sauf déménagement) : 30 €
- Carte supplémentaire ou réédition : 5 €
- Pour les élèves de primaire (96 cette année), aucun frais d'inscription n'est demandé, ceux-ci étant déjà facturés par certaines communes.

Il présente les tarifs appliqués par d'autres AO2 du secteur :

- Pays d'Évian : 100 € pour 1 enfant,  
85 € pour le second,  
70 € pour le troisième,  
55 € pour le quatrième,  
pour tous les niveaux et frais de retard 20 %,
- Bas Chablais : 76 € par enfant du secondaire,  
38 € pour frais de retard,  
les primaires sont facturés par les communes,
- Collines du Léman : 58 € deux premiers enfants,  
29 € pour les suivants,  
pour les secondaires et 1 circuit primaire,  
29 € pour frais de retard,
- Vallée du Brevon : 50 € par enfant tous niveaux,  
20 € pour frais de retard,
- Vallée d'Abondance : 50 € pour 1 enfant,  
35 € pour le second,  
25 € pour le troisième,  
20 € pour le quatrième,  
pour tous les niveaux, frais de retard 20 €.

Sophie MUFFAT propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier quelque peu les tarifs proposés. Elle souligne que les tarifs avaient été établis alors qu'il n'existait qu'un seul collège public (CEG Henri Corbet) sur le territoire de l'AO2 Or, les enfants de La Forclaz ont pour établissement de secteur le collège de Champagne à Thonon-les-Bains. Afin de rétablir l'égalité, elle propose de distinguer dans les tarifs les collèges publics de secteurs (et non plus seulement le CEG Henri Corbet) et les autres établissements secondaires. Elle propose également d'appliquer une dégressivité selon le nombre d'enfants pour les autres établissements secondaires (70 euros pour le premier, 55 euros pour les suivants).

André PEERSMAN estime que la différence de prix entre les collèges de secteurs et les autres établissements est importante pour des familles avec plusieurs enfants. Stéphane PUGIN-BRON propose alors de baisser à 50 euros le tarif à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les tarifs suivants pour le transport scolaire 2012 / 2013 :

- Collèges publics de secteur :
  - 50 € pour 1 enfant,
  - 30 € pour les suivants,
- Autres établissements secondaires :
  - 70 € pour 1 enfant,
  - 50 € pour les suivants,
- Gratuité pour les primaires,
- Frais de retard : 30 €
- Réédition de carte ou carte supplémentaire : 5 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés ci-dessus.**

#### 4- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Charles-Henri MONTET et Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire le FPIC et une estimation des prélèvements qui seront opérés en 2012.

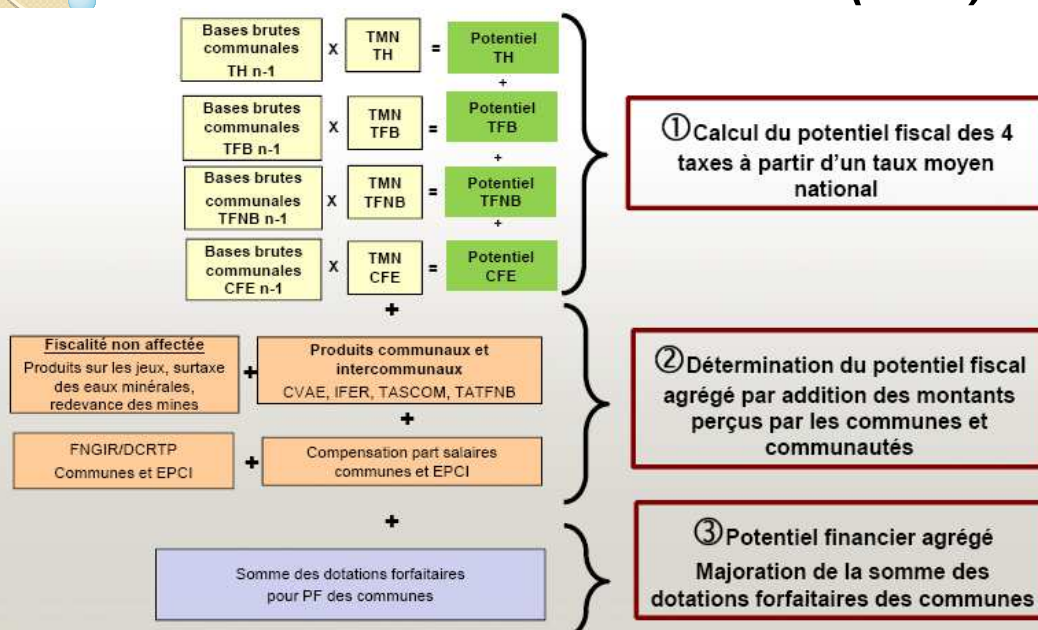
#### 4.1- Définition et modalités du FPIC

### CADRE GENERAL

- Un fonds national de péréquation horizontale
- Opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012
- Montant progressif des prélèvements :
  - 2012 : 150 millions d'euros
  - 2013 : 360 millions d'euros
  - 2014 : 570 millions d'euros
  - 2015 : 780 millions d'euros
  - 2016 : 1 milliard d'euros

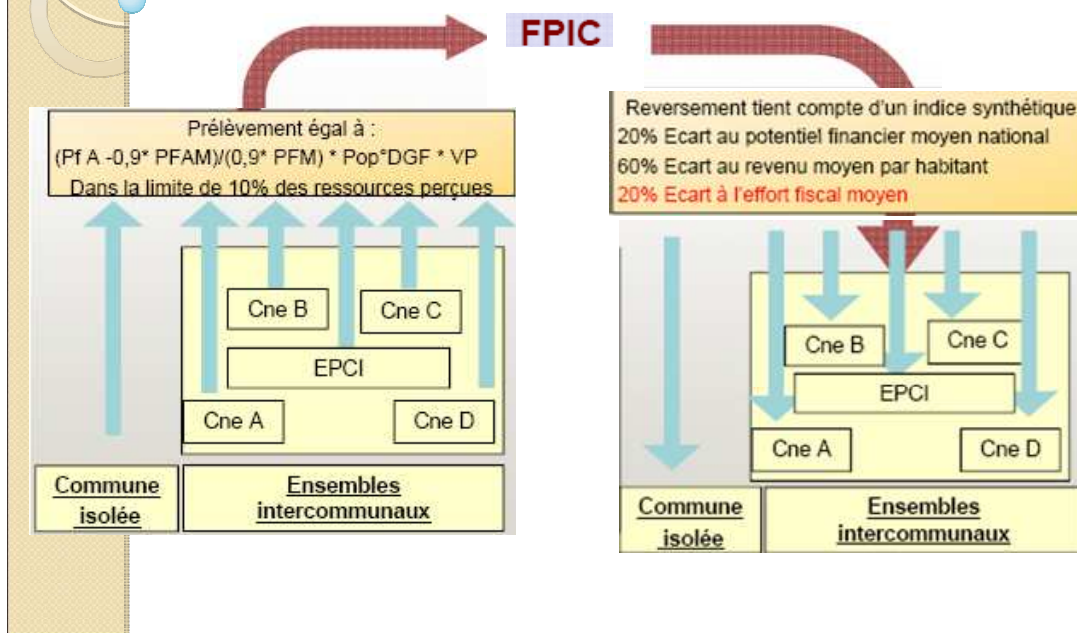
#### 4.1- Définition et modalités du FPIC

### L'ASSIETTE : LE POTENTIEL FINANCIER INTERCOMMUNAL AGREGE (PFIA)



## 4.1- Définition et modalités du FPIC

### MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FPIC



## 4.1- Définition et modalités du FPIC

### REPARTITION DU FPIC AU SEIN DE L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL

- Principe : répartition entre l'EPCI et ses communes au prorata de leur contribution au PFIA
- Dérogations (si délibération avant le 30/06/12)
  - Délibération à la majorité des 2/3
    - Répartition entre l'EPCI et ses communes au prorata du CIF
    - Répartition du montant restant entre les communes selon leur contribution au PFIA ou selon d'autres critères
  - Délibération à l'unanimité : répartition libre

#### 4.2- Simulation des prélèvements 2012 pour l'ensemble intercommunal CCVA / communes

##### Répartition au prorata de la contribution au FPIA

Saint Jean d'Aulps :	13 000 euros	29 %
Montriond :	10 300 euros	23 %
<b>CCVA :</b>	<b>6 700 euros</b>	<b>15 %</b>
Le Biot :	4 500 euros	10 %
Essert-Romand :	2 300 euros	5 %
La Forclaz :	2 000 euros	4 %
Seytroux :	1 900 euros	4 %
La Côte d'Arbroz :	1 800 euros	4 %
La Baume :	1 500 euros	3 %
La Vernaz :	1 300 euros	3 %
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 euros</b>	

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il s'agit ici d'une simulation effectuée sur la base des éléments chiffrés donnés par les communes et sur la base d'un montant de prélèvement (45 000 €) estimé de manière non-officielle par les services de la DGCL. Il précise que l'impact sur 2012 peut sembler minime mais rappelle que les prélèvements seront multipliés par 7 d'ici 2016.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ne souhaite pas modifier le mode de répartition.**

#### **5- Point sur l'étude lancée pour l'extension de la ZA de LA Vignette**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une étude a été lancée, via une convention ATESAT passée avec la DDT, pour l'extension de la ZA de La Vignette. Il précise que cette étude a démontré qu'il n'était pas possible de réaliser les travaux d'extension à l'endroit prévu à cet effet en raison du décaissement trop important que cela nécessiterait.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le SCOT approuvé dernièrement a validé la création d'une ZA intercommunale à La Vignette au Biot et qu'il n'est donc pas possible de réaliser cette zone sur une autre commune sans modification du SCOT. Il précise que l'extension pourrait se faire au niveau des parcelles en bord de route situées juste à côté de la ZA actuelle. Ces terrains étant actuellement classés en zone agricole, il faudrait une modification du PLU communal.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite la commune du Biot pour obtenir l'accord de son conseil municipal sur ce projet. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un courrier officiel sera établi en ce sens. En cas d'accord, il faudra voir avec la DDT pour qu'ils étudient la faisabilité de ce nouveau projet.**

Serge COFFY souligne qu'à défaut d'extension possible sur le Biot, la commune de La Baume serait intéressée pour accueillir cette ZA intercommunale sur un terrain situé derrière le camping.

#### **6- Contrat de rivières des Dranses**

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire les principaux points de la convention dernièrement approuvée par les élus du SIAC concernant la préparation du dossier définitif de candidature pour le contrat de rivière des Dranses et de l'Est Lémanique :

- Organisation :
  - Comité de rivière présidé par P. COLLOUD (*Vallée d'Aulps : 10 représentants, 1 CCVA + 1 par commune*),
  - Bureau « Rivières » (*CCVA : André PEERSMAN, titulaire et Jean-Claude MORAND, suppléant*),
  - Chargé de mission (*Victor BRUNEL*),
- Budget prévisionnel sur 3 ans :
  - Études : 466 500 € TTC dont 20% à charge des collectivités, soit 93 300 €,
  - Animation pour 3 ans : 150 000 € dont 20% à charge des collectivités, soit 30 000 €,
  - Soit environ 43 500 € par an à charge des collectivités.
- Clé de répartition :
  - 50% surface bassin versant, 25% population INSEE, 25% potentiel fiscal (année n-2),
  - CCVA : 9,47%,
  - Soit une participation CCVA d'environ 4 200 € par an.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la clé de répartition utilisée n'est pas celle qui est utilisée normalement dans la mesure où toutes les collectivités membres du SIAC ne sont pas concernées par le contrat de bassin. Jacqueline GARIN regrette l'absence de certains délégués de la CCVA lors des réunions du SIAC. Elle souligne que le montant de la participation de la CCVA pour cette action est minime mais ne voudrait pas que les prochaines actions (notamment le déploiement de la fibre optique) fassent également l'objet d'une clé de répartition spécifique qui serait encore défavorable à la CCVA.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention nécessaire à la préparation du dossier de candidature pour le contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique.**

## **7- Pôle de santé pluriprofessionnel : recrutement d'une stagiaire**

André PEERSMAN rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de création d'un pôle de santé pluriprofessionnel qui regroupera à terme les actuels cabinets médicaux d'Avoriaz et des Gets ainsi que la future maison de santé pluriprofessionnelle de Saint Jean d'Aulps et la maison médicale de Morzine. Afin de préparer ce projet, il propose de recruter une stagiaire, Elise ROUSSELET.

Stéphane PUGIN-BRON précise que Mlle ROUSSELET est actuellement étudiante en Master 1 Finance, Stratégie, Management à l'Université de Sophia-Antipolis. Ce stage se ferait du 10 avril 2012 au 9 août 2012 avec une indemnité de 436 euros par mois et porterait notamment sur les missions suivantes :

- recherche du statut juridique le plus adapté à terme pour le PSP,
- mise en place d'une association transitoire opérationnelle le 1<sup>er</sup> septembre 2012,
- coordination des professionnels de santé pour préparer les actions du PSP et l'arrivée d'une coordinatrice en septembre 2012.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en stage Elise ROUSSELET dans les conditions définies ci-dessus.**

## **8- Voirie**

### ***8.1 Règlement intérieur 2012 (joint en annexe)***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le règlement intérieur. Il précise qu'aucune modification n'a été apportée par rapport à celui des années précédentes.

Jean-Claude MORAND propose d'ajouter une disposition selon laquelle le bureau voirie se réserve le droit d'autoriser, de manière exceptionnelle et au cas par cas, le transfert des droits ouverts de fonctionnement en investissement.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur voirie.**

## **8.2 Droits ouverts 2012 (tableaux joints en annexe)**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, conformément à ce qui avait été demandé lors de la dernière réunion, une nouvelle enveloppe de 30 000 euros a été ajoutée en droits ouverts d'investissement et répartie au prorata des longueurs de voirie.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la répartition des droits ouverts voirie 2012.**

## **8.3 Tarifs 2012 (tableau joint en annexe)**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les tarifs voirie 2012 avec une augmentation de 2,3 % qui correspond à l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation. Muriel LE SOBRE trouve que ces tarifs sont élevés.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs voirie 2012.**

## **9- Questions diverses**

### **9.1 Présentation de la charte de l'action sociale du CNAS**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCVA adhère au CNAS depuis 2007. Il précise que sur l'année 2011 15 agents ont bénéficié de prestations portant essentiellement sur les enfants (vacances, Noël, rentrée scolaires...).

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une charte nationale de l'action sociale a été mise en place afin d'améliorer le fonctionnement du CNAS et de mieux associer les représentants des collectivités au CNAS. Il rappelle que ces représentants sont, pour la CCVA, Cyrille GALLAY (délégué élu), Charles-Henri MONTET (délégué agent) et lui-même (correspondant).

### **9.2 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps**

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps (tableau joint en annexe). Muriel LE SOBRE trouvent ces tarifs un peu élevés.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui ont été présentés.**

### **9.3 Dissolution du CITIC 74**

André PEERSMAN rappelle que le CITIC 74 sera dissous fin 2012 et que le Conseil Général de la Haute-Savoie et l'Association des Maires de Haute-Savoie demandent aux collectivités qui utilisent actuellement les services du CITIC 74 (comptes de messagerie, noms de domaine, sites Internet, Pingoo...) de se trouver un nouveau prestataire de services informatiques, avec une échéance fixée au 29 février 2012 pour ouvrir un dossier de migration auprès du CITIC 74. Il regrette qu'une solution globale n'ait pas été proposée aux collectivités par le CG74 et l'ADM74 afin de garder un seul et même prestataire en remplacement du CITIC.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite le Conseil Général de la Haute-Savoie et l'Association des Maires de Haute-Savoie pour la mise en place d'une nouvelle solution permettant aux collectivités qui utilisent actuellement les services du CITIC 74 de conserver à bénéficier des mêmes prestations. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un courrier officiel sera établi en ce sens.**



#### **9.4 Audit énergétique des bâtiments publics**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les lois Grenelle 1 et 2 ont prévu des obligations chiffrées et datées en matière de bâtiment, d'urbanisme, de transport, d'eau, de déchets,... Il souligne qu'une synthèse a été établie dans un « Mémento à l'usage des maires ». Ce mémento sera transmis à chaque mairie et fera l'objet d'une présentation synthétique par Lidwine GLEIZES lors d'une prochaine réunion.

Stéphane PUGIN-BRON précise que la loi Grenelle 2 prévoit notamment que des travaux d'amélioration de la performance énergétique soient réalisés dans les bâtiments où s'exerce une activité de service public dans un délai de 8 ans à compter du 1er janvier 2012. Il souligne que la première étape consiste donc à réaliser un audit énergétique du parc immobilier et fait part aux membres du Conseil Communautaire d'une proposition faite au bureau par Vision Durable, la société qui travaille actuellement sur la MSP pour ce qui concerne le volet « Haute Qualité Environnementale ». Cet audit pourrait être réalisé en 2012 et concerner en même temps la CCVA et de ses communes membres, ce qui permettrait d'espérer un coût plus bas en fonction du nombre de bâtiments à contrôler. Selon la proposition de Vision Durable, il faudrait compter environ 1 200 à 2 500 euros HT par bâtiment selon sa taille et son utilisation. Les bâtiments concernés sont les bâtiments anciens qui sont chauffés régulièrement (les locaux techniques et le gymnase pour la CCVA).

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un mail sera adressé aux communes afin de voir si elles sont intéressées pour intégrer certains de leurs bâtiments dans cet audit globalisé.

#### **9.5 Nouvelles subventions 2012**

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de 2 demandes de subventions :

- Mission Locale Jeunes Chablais :
  - Subvention de 1 102 € pour le fonctionnement du Point d'Accueil des Saisonniers 2012,
- Terres d'empreintes :
  - Subvention de 400 € pour la réédition d'un livre CD « chansons traditionnelles en Haute-Savoie ».

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ces subventions dans les conditions précisées ci-dessus.**

**La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 27 mars 2012 à 18h30 et sera principalement consacrée au vote du budget primitif 2012**

Le Biot, le 1<sup>er</sup> mars 2012  
La Présidente